



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

Présents : SORDET Eric, Maire
EYMANN Alain, DUBUET Nathalie, FLAJOLLET Elisabeth, Adjointe
CAIRE Marie-Christine, PATRIARCHE Joël, MARCHETTO Jocelyn,
LAPALUS Patrick, BOUTEILLER Martine,

Absent : MARTINS Antonio,

Secrétaire de Séance : DUBUET Nathalie

1°) Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur Le Maire a retracé les points évoqués au précédent Conseil Municipal du 21 mars 2024 :

- Vidéoprotection : Coût supplémentaire à prévoir : lors de l'enfouissement des réseaux, les chambres recevant les câbles électriques pour la vidéoprotection n'ont pas été installées alors qu'elles avaient été prévues en réunion de chantier avec le SICECO.
- Après différents échanges, il a été convenu de supprimer le point « Réflexion » dans le paragraphe 5 « Travaux » du compte rendu du 21 mars 2024.

Le Compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté.

2°) Avenant au contrat de l'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de l'Adjoint technique principal pour une nouvelle durée de deux mois soit du 1^{er} mai 2024 au 30 juin 2024 par 1 voix contre, 1 abstention, 7 voix pour,

3°) Situation RD18

Mail en date du 21.02.2024 à Mme CHAPUIS

« Nous (ARTELIA) sommes missionné par la commune de Tailly dans le cadre de l'opération de sécurisation piétonne de la RD18. Dans le cadre de cette mission, un avis technique avait été émis par le CD21 sur les précédentes propositions d'aménagement faite au stade AVP. A l'issue de ce retour, vous trouverez en PJ la proposition de reprise du plan, accompagnée du précédent avis émis »

Sachant que le SICECO a inscrit à son budget 2025 les travaux d'enfouissement des réseaux RD18, le Conseil Municipal doit délibérer afin de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de la RD18 à la Société ARTELIA ; la Communauté d'Agglomération ayant la maîtrise d'ouvrage et Monsieur MOINE prenant en charge le dossier.

Contenu de la délibération :

« Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de confier à la société ARTELIA 21 Avenue Albert Camus 21000 DIJON le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 13 800 € H.T. soit 16 560 € T.T.C. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de la RD 18 à la Société ARTELIA.

A l'issue de la rédaction d'ordres de services, la commune devra effectuer les paiements correspondants. Si pas d'ordre de service émis, la commune n'aura rien à régler.

4°) Campagne de communication

Mail reçu de la communauté d'agglomération :

« Dans le cadre de la création de notre page Instagram@beaunecoteetsud, nous souhaitons lancer une campagne de communication « Zoom sur nos communes ».

Cette campagne a pour but de mettre en avant, chaque semaine, une commune de notre territoire en se concentrant sur un monument ou un endroit que vous aurez choisi.

Je me permets donc de vous contacter pour connaître le lieu où le monument que vous souhaitez mettre en avant.

Pour information, il ne s'agit pas obligatoirement d'un bâtiment, vous pouvez très bien choisir un parc, une forêt, un lieu-dit, une rivière, un pont... ».

Après réflexion, le Conseil Municipal n'a pas trouvé de véritables sujets à présenter. En conséquence, la commune ne souhaite pas donner suite à ce mail.

5°) Situation travaux

- Vidéoprotection : Les travaux débuteront après l'installation par Enedis de nouveaux compteurs.
La société CITEOS s'est engagée, par rapport à leur devis initial, à fournir des caméras plus performantes sans surcoût supplémentaire.
- Mise en conformité de l'installation électrique : relance de l'entreprise pour planifier la date d'intervention
- Bouche d'égout « Rue du Champ Guillaume » : il a été demandé de la remettre au niveau des graviers
- Le pont situé au bout de la « Rue des Eaux » : suite aux passages répétitifs de camions transportant de la terre, il a été constaté une dégradation du bitume recouvrant le pont qui enjambe le ruisseau « Le Rio ».
- Il conviendrait de contacter le syndicat de rivière pour obtenir des renseignements et contacter Monsieur GIRARDIN
- Dépôt de terre sur plusieurs mètres de hauteur stocké sur la parcelle ZA 220 « Les Pillottes ». Le conseil demande de vérifier si un relèvement du sol est soumis à déclaration ou autorisation.
- Barrière très endommagée le long du terrain de sport : il est envisagé de l'enlever et de mettre en place une haie paysagère.

- Salle à usages multiples : c'est avec beaucoup de regrets que nous devons couper le tilleul pour les besoins de la construction. Il est envisagé de conserver le tronc afin qu'il soit sculpté.

Devis pour la coupe : Création sauvage : 800€

Devis sculpteur : 1 200€

- Réfection accotement « Rue du Champ Guillaume » : un propriétaire Rue du champ guillaume a enlevé sa haie de thuyas pour la remplacer par un petit muret et du grillage. Lors des travaux, l'accotement contre le muret a été détérioré. Il convient de demander au propriétaire de remettre en état la partie proche du muret.

6°) Parole aux responsables des commissions

- 18 mai 2024 à 9 h plantation des fleurs

7°) Elections européennes – tenue du bureau de vote

8 h	à	10 h : PATRIARCHE Joël, BOUTEILLER Martine,
10 h	à	12 h : MARCHETTO Jocelyn, FLAJOLLET Elisabeth,
12 h	à	14 h : EYMANN Alain, MARTINS Antonio,
14 h	à	16 h : DUBUET Nathalie, SORDET Eric,
16 h	à	18 h : LAPALUS Patrick, BECKER Paul

8°) QUESTIONS DIVERSES

- 8 mai : 9 h 15 : Corcelles-les-Arts
- 10 h 15 : Tailly

Prochain Conseil Municipal le 30 mai 2024 à 19h00
